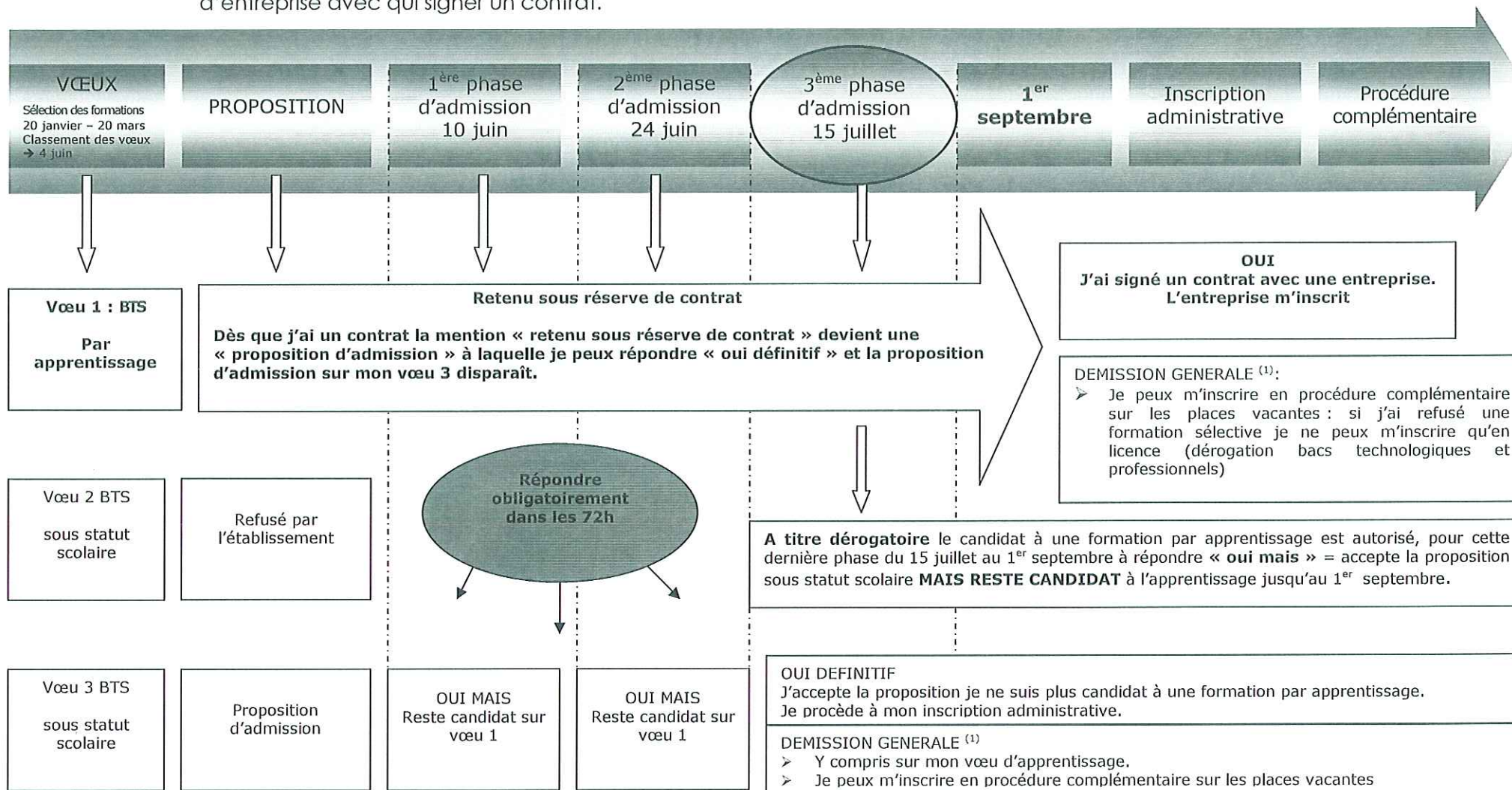


Exemple 1 : Ma préférence va à la préparation d'un BTS **PAR APPRENTISSAGE** mais j'organise une possibilité de repli si je ne trouve pas d'entreprise avec qui signer un contrat.



DEMISSION GENERALE - AVERTISSEMENT ⁽¹⁾

EN CAS DE DEMISSION GENERALE :

1. Je suis en situation de démission pour toutes les formations y compris une formation par apprentissage pour laquelle je peux avoir « retenu sous réserve de contrat » ;
2. Je peux m'inscrire en procédure complémentaire, dès le 25 juin.
3. Si j'ai refusé un BTS ou un DUT je ne peux plus me porter candidat à un autre BTS ou DUT. Cette règle peut être assouplie si j'ai un baccalauréat technologique ou professionnel.